

Aperçu des temps de conduite et de repos AETR

Veillez noter que ces règles s'appliquent aux pays concernés par l'AETR.

Temps de repos journalier

- Normal : période de 11 heures de repos ininterrompu
- Peut être divisé en 2 ou 3 périodes :
 - o Au moins 4 heures minimum en continu ou (1 +3, 3 +1 ou 2 +2 heures), suivis de :
 - o Au moins 8 heures d'affilée.
- Repos journalier raccourci : minimum 9 heures, moins de 11 heures (compensation requise, maximum trois fois par semaine)
- Équipage multiple : minimum 8 heures (période 30 heures)

Temps de repos hebdomadaire

- Normalement par semaine : 45 heures consécutives de repos
- Repos hebdomadaire raccourci :
 - o Au moins 36 heures sur l'emplacement, sous réserve d'une compensation
 - o Au moins 24 heures à l'extérieur de l'emplacement, sous réserve de compensation

Temps de conduite journalière

- Temps de conduite total entre 2 périodes de repos (journalier ou hebdomadaire)
- Normal : jusqu'à 9 heures
- Maximum 2 x par semaine : 10 heures

Temps de conduite en continu

- Après 4 heures et demie de conduite, le conducteur fait une pause de 45 minutes consécutives.
- Peut être remplacé par une pause d'au moins 15 minutes (total d'au moins 45 minutes).

Deux heures de conduite par semaine

- Ne doit pas dépasser 90 heures

Vous souhaitez avoir accès en temps réel aux temps de conduite et de repos de vos chauffeurs, même lorsqu'ils sont sur la route ? Voulez-vous télécharger automatiquement les données du tachygraphe et de la carte conducteur ? Disposez-vous de nombreux rapports de

qualité ? Alors, jetez un coup d'œil à ce que FleetGO® peut faire pour votre entreprise de transport !

Aucun droit ne peut être dérivé de cette vue d'ensemble. - ©FleetGO